

versera au cours des six prochaines années à des institutions internationales d'importance, financement nécessaire pour la promotion de solutions multilatérales aux problèmes environnementaux. Parmi ces institutions, on compte :

- le Programme des Nations Unies pour l'environnement, principal organisme des Nations Unies en matière d'environnement dont les objectifs sont de promouvoir la coopération internationale en ce domaine et d'assurer la bonne marche des négociations multilatérales sur les questions prioritaires;
- l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui veille à faciliter la collaboration en matière de services météorologiques et climatologiques à l'échelle mondiale;
- l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), vouée à la promotion de la coopération internationale en matière de conservation, de protection et de gestion de la nature;
- le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO et l'Organisation maritime internationale (OMI), lesquels contribuent à la préservation des lieux patrimoniaux naturels et culturels mondiaux et à la protection de l'environnement marin.

ÉTABLIR DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Pour le gouvernement canadien, il est clair que la protection de l'environnement mondial est l'affaire de tous : tous les pays doivent collaborer pour résoudre les problèmes environnementaux planétaires. Notamment, le partenariat entre les pays riches et les pays pauvres doit être renforcé de façon à ce que ces derniers puissent connaître un développement durable, respectueux de l'environnement. Pour amener les pays en voie de développement à participer aux accords internationaux visant à réduire les émissions de bioxyde de carbone, à favoriser une exploitation durable des ressources forestières ou à régir le transport international des déchets dangereux, les pays industrialisés doivent leur apporter un soutien technique et financier.

Le Fonds multilatéral établi dans le cadre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone représente un bon exemple de ce type de partenariat. Le Protocole de Montréal offre un échéancier et un cadre de référence internationaux sur lesquels se sont entendus les pays signataires pour substituer aux chlorofluorocarbures et autres substances chimiques destructrices d'ozone des produits chimiques moins néfastes. Cependant, ces changements sont coûteux, et les pays en voie de développement ne peuvent en payer le prix. Le Fonds multilatéral, fixé à 240 millions de dollars américains pour les trois premières années, les aidera à se procurer les technologies qui leur permettront de contribuer aux efforts internationaux de protection de la couche d'ozone.